

## BORDEAUX METROPOLE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 25 septembre 2015  
(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20  
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35  
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30  
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel  
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50  
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05  
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20  
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume  
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin  
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h  
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30  
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05  
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10  
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier  
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40  
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20  
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20  
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h  
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène  
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40  
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55  
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas  
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30  
M. LE ROUX Bernard à M. TURNERIE Serge à partir de 12h40  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35  
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15  
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine  
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max  
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30  
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30  
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal  
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

#### **EXCUSES :**

M. MAMERE Noël à partir de 11h20  
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30  
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Travaux dans les bâtiments et sites métropolitains,  
maintenance, réparation et mises en conformité - Lot n° 10 "agencement-  
placard" - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de ses missions, la direction des bâtiments et moyens de Bordeaux Métropole, a en charge la réalisation de travaux courants de bâtiments liés à la maintenance, comprenant des interventions légères, de l'entretien préventif, du dépannage curatif, des interventions lourdes et des remplacements d'éléments et des travaux de mises en conformité en lien avec la réglementation en vigueur.

Ces travaux ont lieu principalement dans les bâtiments et sites gérés par le Service Bâtiments de Bordeaux Métropole, qu'ils fassent partie du patrimoine métropolitain ou bien qu'ils soient loués à un tiers.

Des interventions sont également envisageables sur le patrimoine métropolitain dont la gestion est confiée à un délégataire (compétences transport, eau et assainissement par exemple).

Des interventions exceptionnelles peuvent avoir lieu sur des bâtiments dont Bordeaux Métropole n'est pas propriétaire mais dont elle a la gestion dans le cadre de ses missions de service public ou ses compétences.

Les marchés précédents arrivant à échéance dans le courant de l'année 2015, une nouvelle mise en concurrence a été organisée sur le fondement d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Cette consultation était composée des 13 lots suivants :

Lot n° 1 : VRD - Terrassements - sols amortissants

Lot n° 2 : Espaces verts

Lot n° 3 : Plomberie – sanitaire

Lot n° 4 : Chauffage - ventilation- climatisation

Lot n° 5 : Couverture – Zinguerie

Lot n° 6 : Revêtement des sols

Lot n° 7 : Plâtrerie

Lot n° 8 : Planchers Techniques - Cloisons modulaires

Lot n° 9 : Menuiserie intérieures

Lot n° 10 : Agencement – Placard

Lot n° 11 : Clôtures

Lot n° 12 : Hygiène - pompage – désinfection

Lot n° 13 : Etanchéité

Lors de cette première consultation le lot n°10 «Agencement-Placard» a été déclaré infructueux car aucune offre n'a été déposée.

Il a été décidé, lors de la Commission d'appel d'offres du 05 février 2015, de relancer le lot en procédure négociée conformément aux articles 35.II.3, 65 et 66 du code des marchés publics.

A l'issue de la procédure de notification le lot n°10 fera l'objet d'un marché

Le lot n°10 « Agencement-Placard » à attribuer, est un marché fractionné à bons de commande, d'une durée de un an reconductible trois fois et passés sans montant minimum ni montant maximum.

Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les crédits qui sont ouverts à cet effet pour chaque opération (exercice 2015 à 2019 – tous budgets).

Le dossier de consultation des entreprises a été envoyé via la plateforme de dématérialisation «marchéspublics-aquitaine» le 22 avril 2015 aux 3 candidats suivants.

- société SOPAM
- société Agencement structure
- société Atelier d'Agencement

A l'issue de la date limite de remise des offres, un seul pli a été déposé.

Les services métropolitains ont ensuite réalisé un rapport d'analyse des offres, qui établit le classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir :

- Critère n° 1 « prix des prestations » pondéré à 70 %
- Critère n° 2 « Valeur Technique» pondéré à 30 %

A l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres, réunie le 30 juillet 2015, a décidé d'attribuer le lot n° 10 «Agencement-Placard» passé sans montant minimum ni maximum, à l'entreprise SOPAM.

A titre indicatif, le montant de son détail quantitatif estimatif corrigé s'élève à 139 713, 60 € HT.

L'estimation des services était de

Lot	Désignation	Estimations sur un an	Estimations sur quatre ans
10	Agencement - Placard	35 000 € HT	140 000 €HT

L'opération est prévue au budget principal dans les exercices 2015-2019.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser M. le Président à signer les marchés suivants :

- lot n° 10 «Agencement-Placard», passé sans montant minimum ni montant maximum, avec l'entreprise SOPAM.

En application des articles L2121.12 et L2121.13 du code général des collectivités territoriales, le dossier est consultable par les conseillers métropolitains à la direction de la commande publique – hôtel métropolitain– bâtiment bas – 3<sup>ème</sup> étage.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121.12 et L2121.13,

**VU** le code des marchés publics, et notamment ses articles 35.II.3, 65 et 66,

**VU** la décision de la commission d'appel d'offres en date du 30 juillet 2015 attribuant le lot 10.

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDÉRANT**

- que les services métropolitains ont procédé à une mise en concurrence et une analyse des offres permettant d'obtenir les offres économiquement les plus avantageuses au sens du code des marchés publics et en fonction des critères de sélection imposés pour cette consultation,

- que par sa décision en date du 30 juillet 2015 la Commission d'appel d'offres a attribué le marché portant sur les « Travaux dans les bâtiments et sites métropolitains, maintenance, réparation et mises en conformité, lot n° 10 : agencement-placard» à l'entreprise SOPAM.

- qu'il y a lieu en conséquence d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec cette société.

**DECIDE :**

**Article 1** :

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer le marché « Travaux dans les bâtiments et sites métropolitains, maintenance, réparation et mises en conformité, lot n° 10 «Agencement-Placard», passé sans montant minimum ni montant maximum, avec l'entreprise SOPAM située 7 avenue de Virecourt, 33370 Artigues-près-Bordeaux, numéro SIRET 404 527 046 00035, pour un an renouvelable trois fois.

**Article 2**:

Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les crédits qui seront ouverts à cet effet pour chaque opération (exercice 2015 à 2019 – tous budgets).

**Article 3** :

Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
1 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 1 OCTOBRE 2015

M. ALAIN DAVID